

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20230406-2023-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2028

Pour l'autorité compétente par délégation



COTELUB

# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Document de travail  
Pièce jointe n°11

2022

## TABLE DES MATIERES

<b>Contexte réglementaire</b>	<b>5</b>
<b>Enjeux et objectifs</b>	<b>6</b>
<b>Diagnostic du territoire</b>	<b>8</b>
Le territoire : Cotelub	8
L'évolution des compétences au sein de Cotelub	11
La population en Cotelub	11
Une population mixte	12
Un territoire jeune	12
Un territoire plein de ressources et attractif	13
Un territoire touristique	14
Un tissu associatif essentiel	15
Les autres collectivités partenaires	15
<b>L'organisation des collectes</b>	<b>16</b>
<b>Les modes de financement</b>	<b>22</b>
<b>Le coût des déchets</b>	<b>23</b>
<b>LA PRODUCTION DE DECHETS</b>	<b>24</b>
<b>LA PRODUCTION DE DECHETS</b>	<b>25</b>
<b>LA PRODUCTION DE DECHETS</b>	<b>26</b>
<b>Ordures ménagères et tri sélectif : évolution des tonnages</b>	<b>28</b>
<b>Les actions mises en place</b>	<b>29</b>
La matrice AFOM	30
<b>LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA</b>	<b>31</b>
<b>AGIR SUR LES BIODECHETS</b>	<b>34</b>
<b>LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b>	<b>39</b>
<b>DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE</b>	<b>45</b>
<b>SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS</b>	<b>55</b>
<b>AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS</b>	<b>67</b>
<b>AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	<b>78</b>
<b>UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION</b>	<b>85</b>
<b>Programme d'actions et potentiel de réduction</b>	<b>89</b>

<b>PARTIE 9 : INDICATEURS DU PLAN D'ACTION</b>	<b>91</b>
1    Planning de mise en œuvre	91
2    Moyens humains prévisionnels	92
3    Budget prévisionnel	93
<b>ANNEXES</b>	<b>94</b>
Annexe 1 : Répartition de la population par commune	94
Annexe 2 : Superficie et densité	95
Annexe 3 : Typologie des emplois	96
Annexe 4 : Dotation en moyens de pré-collecte	97
Annexe 5 : Données INSEE	99
Annexe 6 : La caractérisation des poubelles de 2021	102

## *Lexique*

- ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- C1 : un passage de collecte par semaine
- C2 : deux passages de collecte par semaine
- C3 : trois passages de collecte par semaine
- DD : déchets dangereux
- DMA : déchets ménagers assimilés
- DND-I : déchets non dangereux inertes
- DND-NI : déchets non dangereux non inertes
- OMr : ordures ménagères résiduelles
- PAV : point d'apport volontaire
- PCAET : plan climat air énergie
- PLPDMA : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- REP : responsabilité élargie du producteur
- SIECEUTOM : syndicat mixte intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères
- SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

## Contexte réglementaire

La planification de la prévention et de la gestion des déchets est obligatoire depuis la loi de 1992 portant sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

Ces obligations ont été progressivement étendues et renforcées par des textes de loi qui se déclinent à différentes échelles. Parmi les plus emblématiques :

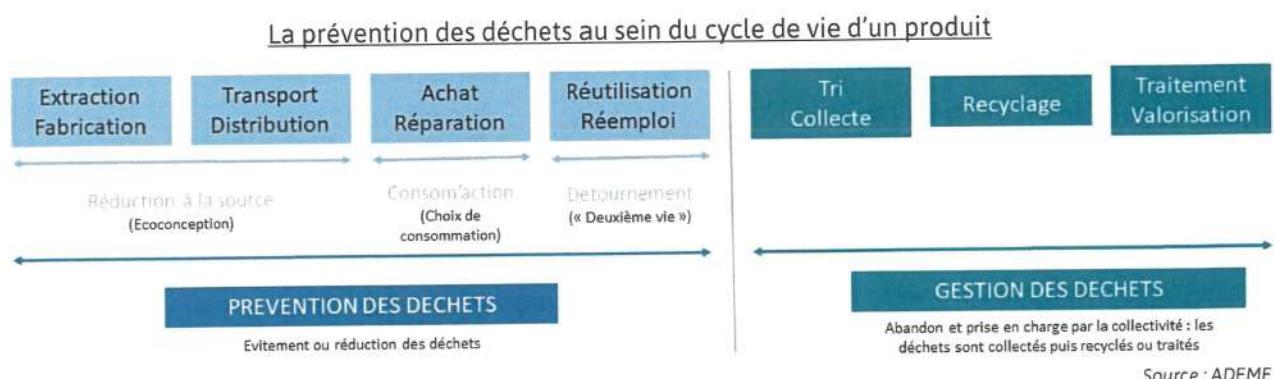
- La loi dite « Grenelle 2 » n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui rend obligatoire la mise en place de PLPDMA dans les collectivités qui détiennent la compétence de la collecte et/ou du traitement des déchets. Ces programmes doivent alors comprendre des objectifs de réduction des quantités de déchets produits. Le Programme Local de Prévention et les bilans annuels doivent être rendus publics.
- L'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, rendant obligatoire depuis le 1er janvier 2012 l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages.

Cette réglementation se traduit sur le territoire par l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a pour objectif de diminuer l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetterie, en porte-à-porte ou apport volontaire.

D'après l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), la prévention des déchets est définie comme l'ensemble des mesures et actions visant à amoindrir l'impact des déchets sur l'environnement.

La politique de prévention des déchets s'articule de la manière suivante :

- Réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité
- Améliorer leur caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources



Cotelub, communauté territoriale du Sud Luberon, dans le Vaucluse, est le service public en charge de la collecte et du traitement des déchets des administrés de son territoire. Cette dernière compétence de traitement a été déléguée au Sieceutom, Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'Etude, la Construction et l'Exploitation d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères.

Cotelub a collecté en 2021, 20 354 tonnes de déchets pour un budget total de fonctionnement d'environ 4 200 000€.

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans des actions de sensibilisation et de prévention, grâce auquel un réseau de partenaires a déjà été tissé.

## Enjeux et objectifs

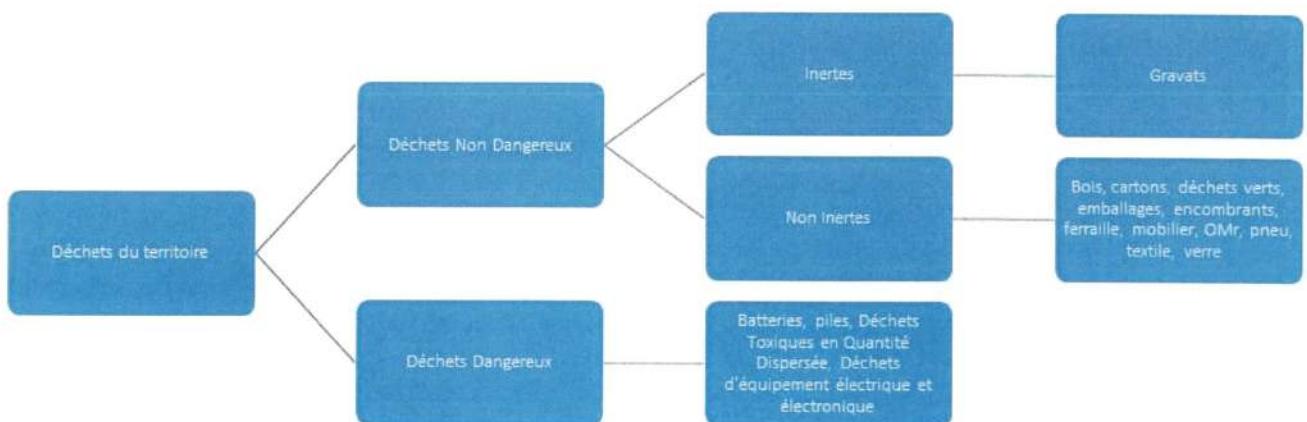
Les objectifs du Programme Local de Prévention des déchets se traduisent de la manière suivante :

- Structurer les actions de prévention pour la réduction des déchets
- Continuer à maîtriser les dépenses
- Adapter le niveau de service aux besoins des usagers
- Valoriser et recycler tous les déchets afin de protéger l'environnement
- Appliquer le Projet de Territoire de Cotelub, voté en 2021

En cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés de Cotelub se fixe des objectifs quantitatifs, qualitatifs et de gouvernance. Ces objectifs ambitieux doivent permettre d'ancrez en profondeur le changement des modes de consommation et de pratiques.

Le SRADDET catégorise les déchets de la manière suivante :

### Les catégories de déchets selon le SRADDET



**D'ici à 2028**, il s'agit de :



Réduire de 10% la production de l'ensemble des déchets non dangereux des ménages et d'activités économiques, soit 69 kg par hab/an.



Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité de déchets non dangereux non inertes préparée pour une réutilisation soit 59 kg par hab/an.



Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes, soit 387 kg par hab/an.



Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP, soit 69 kg par hab/an\*

\*Ce chiffre est calculé sur la base des tonnages de gravats Pôle environnement et déchetteries partenaires)

Pour l'analyse de la production des déchets, l'année de référence utilisée sera celle de 2018, correspondant à la première année de gestion des déchets après l'intégration des communes de Cucuron et Cadenet suite à la dissolution de la Communauté de communes Portes du Luberon, soit le périmètre d'intervention actuel de Cotelub.

Aujourd'hui, Cotelub édite son PLPDMA pour la période 2023-2028.

# Diagnostic du territoire

## Le territoire : Cotelub



Fondée en 2000, la Communauté de communes Cotelub regroupe 16 communes pour environ 25 500 habitants depuis 2017 et l'intégration des communes de Cadenet et Cucuron.

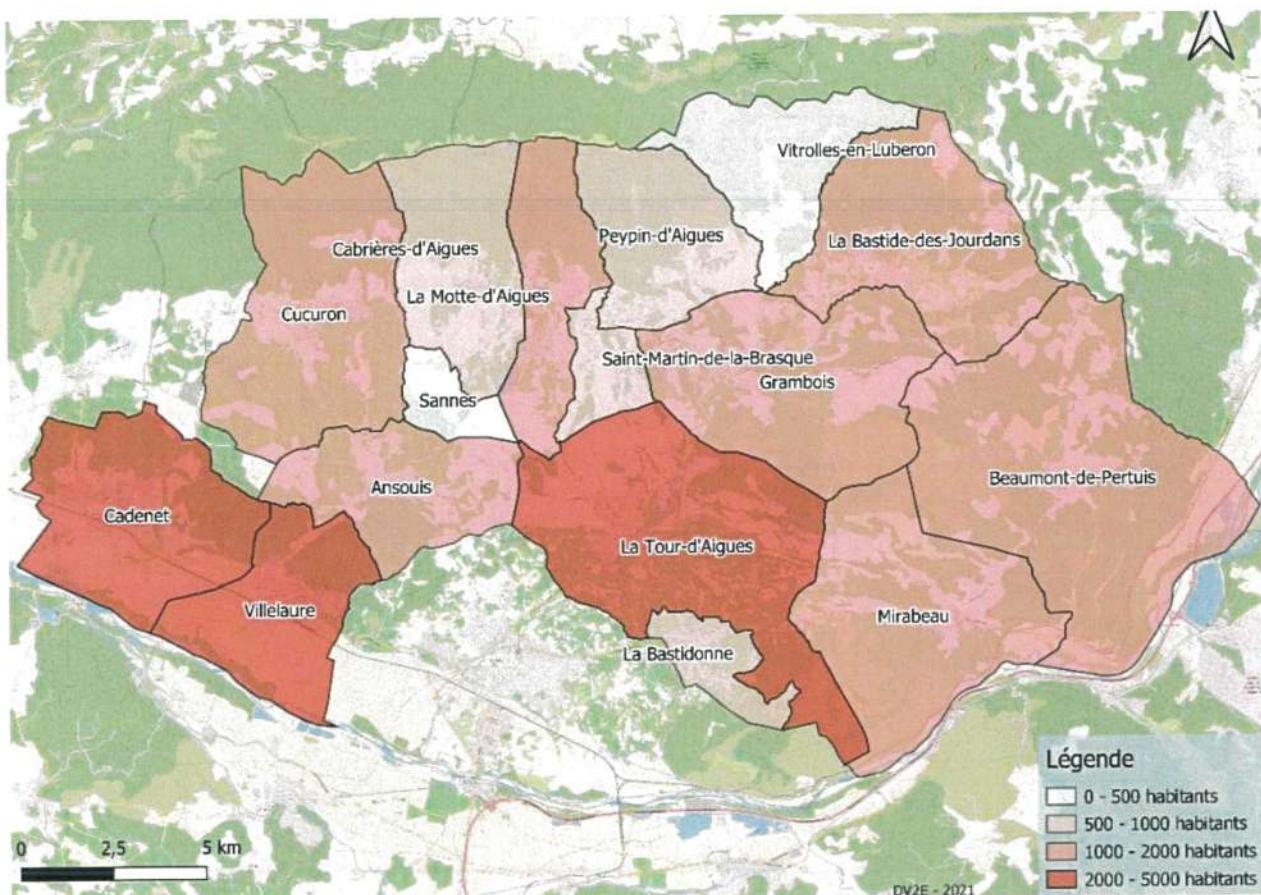
Le territoire de Cotelub



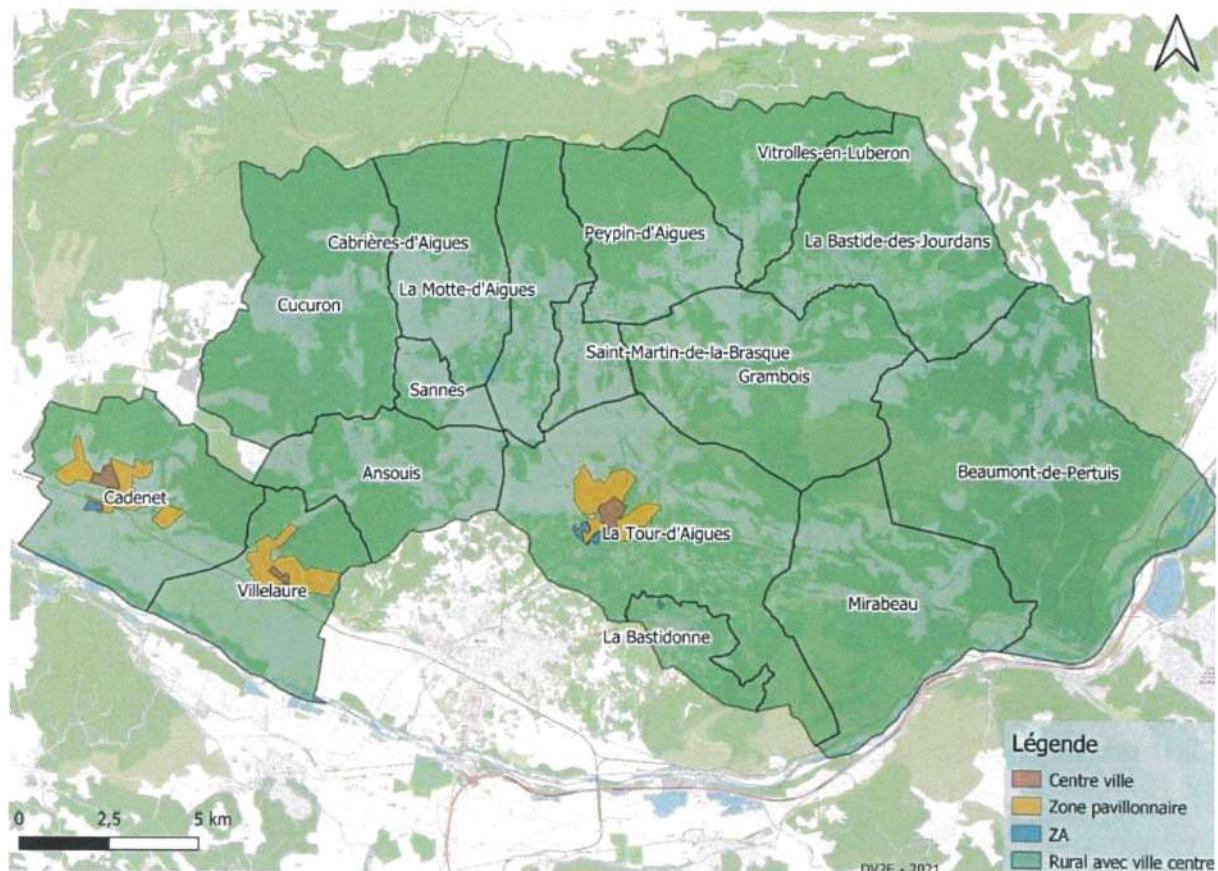
Le territoire se définit par :

- Une superficie totale de 365km<sup>2</sup>
- Un territoire rural, dont les 3 communes les plus peuplées comptent plus de 3 000 habitants chacune et représentent 48% de la population du territoire (cf annexe 1)
- 10 541 foyers répartis en majorité en habitat pavillonnaire avec 85% d'habitations individuelles et 15% d'habitat vertical
- Une croissance démographique moyenne annuelle de 0,72% entre 2013-2017 (cf annexe 5 : fiche INSEE)

#### La répartition de la population au sein du territoire



### Représentation des typologies d'habitats du territoire de Cotelub



## L'évolution des compétences au sein de Cotelub



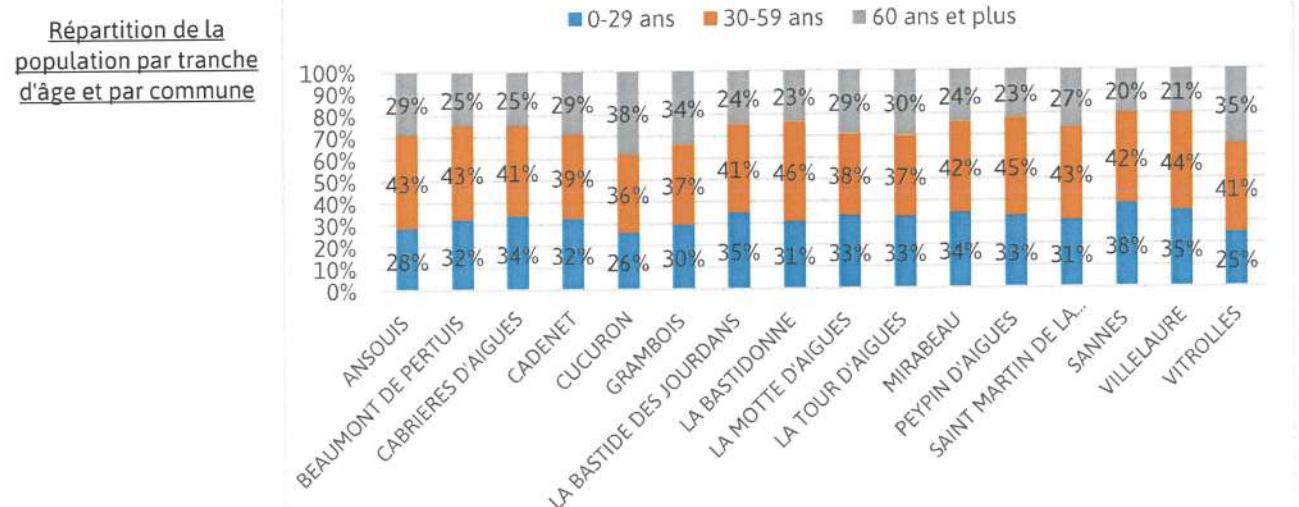
Depuis sa création en octobre 2000, Cotelub a acquis progressivement les compétences listées ci-dessus, dont la dernière en 2021, correspond à la mobilité.

## La population en Cotelub

La population de Cotelub se rapproche de celle de la France métropolitaine, avec néanmoins une représentation plus faible de la tranche 15-29 ans et légèrement plus élevée des 45 ans et plus.

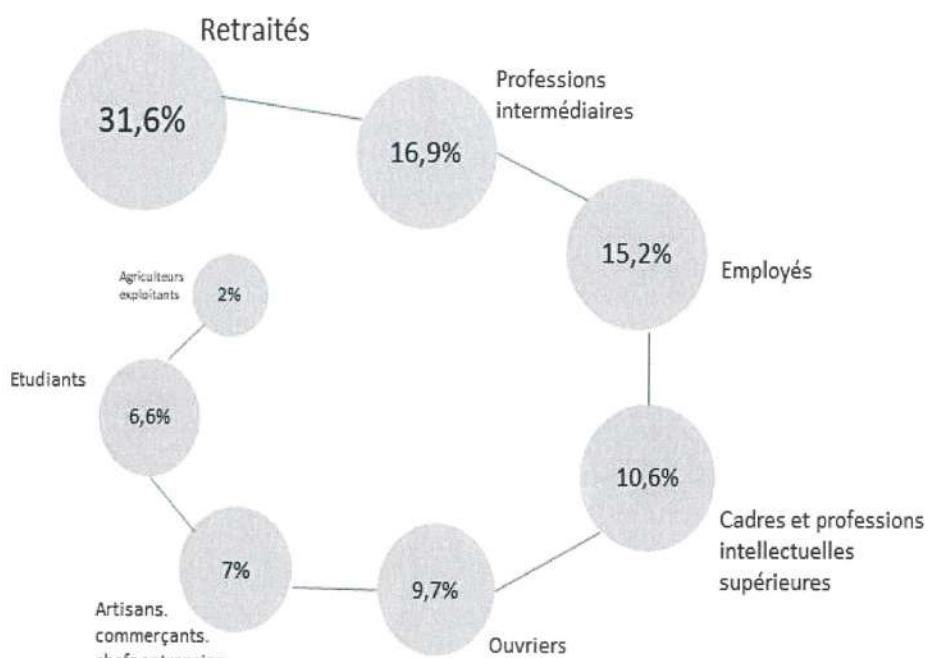
La population totale du territoire se compose d'un tiers (32%) de personnes de moins de 29 ans, tandis que la part des personnes âgées entre 30 et 59 ans, représente 41%. Enfin, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 26% de la population.

A l'échelle du territoire, quelques disparités existent au niveau des communes : Cucuron, Grambois et Vitrolles-en-Luberon affichent un pourcentage plus élevé de personnes âgées de 60 ans et plus. Tandis que Sannes, Villelaure et la Bastide-des-Jourdans se démarquent par une proportion plus élevée de personnes de moins de 29 ans.



## Une population mixte

### La répartition des catégories socio-professionnelles



nombre d'entreprises d'échelle locale.

En comparant la répartition des emplois en catégories socio-professionnelles aux données nationales, on remarque que la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est en pourcentage presque deux fois plus élevée et celle des agriculteurs exploitants quatre fois plus élevée sur le territoire que dans le reste de la France.

A l'inverse, le territoire compte relativement peu d'ouvriers, de professions intermédiaires, de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

On peut donc en déduire que le territoire concentre un grand

## Un territoire jeune

Le territoire de Cotelub regroupe un certain nombre d'établissements scolaires. On dénombre

- 6 crèches multi-accueil (dont la compétence appartient à Cotelub)
- 3 écoles maternelles
- 4 écoles élémentaires
- 10 écoles primaires
- 2 collèges

Au total, ce sont environ 3470 enfants qui sont inscrits dans un établissement scolaire du territoire.

Environ 84% des enfants sont inscrits à la cantine, soit environ 2 900 enfants.

NB : il s'agit des chiffres de 2022

## Les établissements scolaires de Cotelub



## Un territoire plein de ressources et attractif

Selon les données 2021 de l'INSEE, le territoire regroupe environ 2 500 inscriptions au Répertoire des entreprises et des établissements. La plus grande majorité d'entre eux sont des établissements sans salarié ; cette catégorie regroupe les activités libérales (de soin ou de conseil). Elle comprend également les activités d'auto-entrepreneurs de type maçonnerie ou entretien des espaces verts par exemple.

Parmi ces établissements, 3 entreprises sont inscrites au label des Répar'acteurs, géré par la chambre des métiers de l'artisanat régional.

On compte également un certain nombre de commerces de bouches, producteurs de déchets, notamment :



Environ 2 500 établissements/  
plus de 5 000 emplois



17 boulangeries, 50 restaurants, 6 boucheries et 26 épiceries et petits supermarchés.

## Un territoire touristique



8 campings      5 hôtels      1 village de vacances  
→ capacité d'accueil touristique d'environ 4 500 personnes



12% de résidences secondaires sur le territoire (environ 1 650 logements).

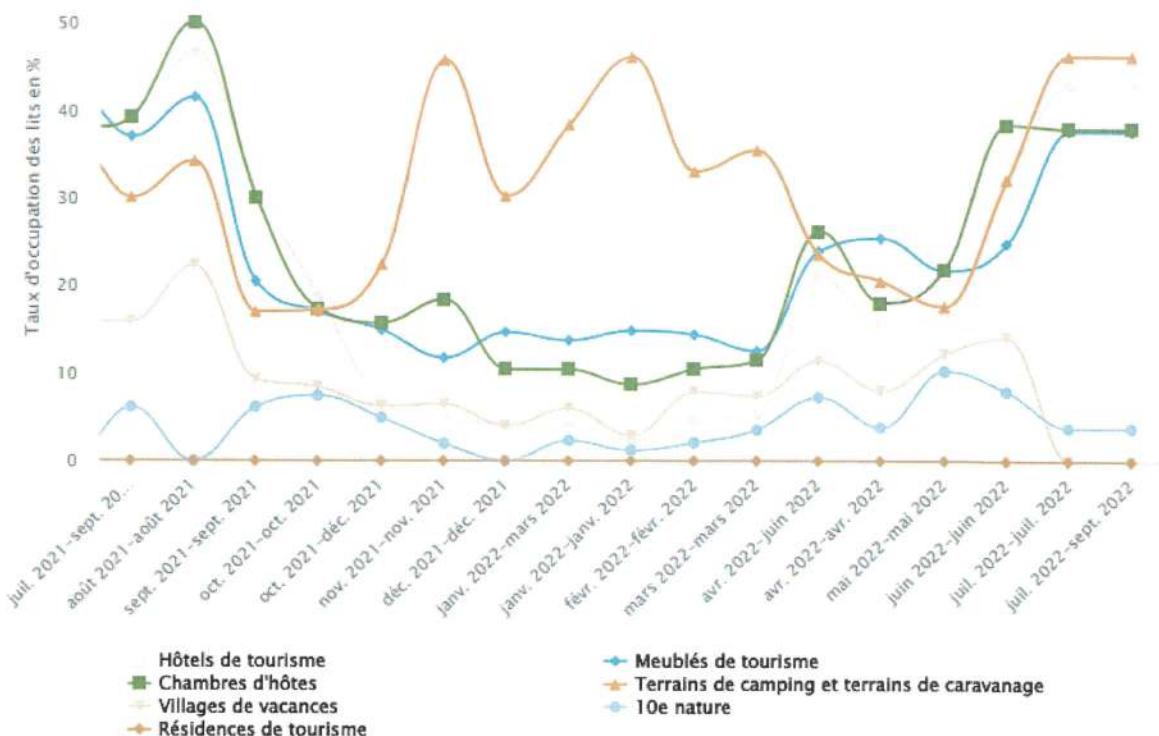
Le tourisme constitue une des activités principales du territoire. En ajoutant la capacité maximale d'accueil des établissements spécialisés aux résidences secondaires, et en considérant que ces dernières peuvent accueillir en moyenne deux résidents, on obtient un flux d'environ 8 000 personnes, ce qui représenterait une capacité d'augmentation saisonnière non négligeable de 32% de la population du territoire.

Cependant cette variation saisonnière semble avoir un impact limité sur la production des déchets. En juillet et août, on observe une augmentation mensuelle moyenne de 13% soit environ 90 tonnes supplémentaires par mois (pour une moyenne mensuelle de 650T).

NB : ces données ne prennent pas en compte l'impact du Covid 19 en 2020 et 2021.

Il nous faut également nuancer que la capacité maximale d'accueil ne représente pas le taux occupation réel.

Evolution des taux d'occupation des lits en pourcentage entre juillet 2021 et août 2022



Source : Cotelub

## Un tissu associatif essentiel

Le territoire de Cotelub dispose d'un maillage associatif qui représente une opportunité pour développer des actions de sensibilisation à la prévention des déchets.

On retrouve notamment l'association Zéro déchet Sud Luberon, qui réalise des actions d'information et de sensibilisation sur la question des déchets, ainsi que l'association Colibricole et Au maquis, qui interviennent sur les questions de compostage.

La ressourcerie, de la commune de La Tour d'Aigues permet de dévier une partie des DMA apportés à la déchetterie.

L'association « la recycllette » vient d'émerger sur le territoire et permettra la réparation des vélos en plus du détournement des vélos et pièces en déchetterie, initialement destinés à la benne ferraille, grâce à une convention signée avec Cotelub.

## Les autres collectivités partenaires

En plus de son adhésion au Sieceutom, Cotelub est membre du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, sur lequel la collectivité s'appuie pour mettre en œuvre certaines politiques, notamment le Projet d'Alimentation Territoriale.

La collectivité est également membre du SMAVD, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance.

## L'organisation des collectes

### Dotation en moyen de pré collecte

Pour permettre à ses administrés d'éliminer leurs déchets, Cotelub met à disposition différents moyens de pré-collecte. Les chiffres donnés ici, concernent l'année 2019 pour les bacs roulants et les conteneurs enterrés et 2022 pour les colonnes de tri.



environ 1 600 bacs roulants 660L pour les OMr



environ 200 bacs roulants 1 110L pour les cartons



150 conteneurs enterrés de 3m3 pour les OMr

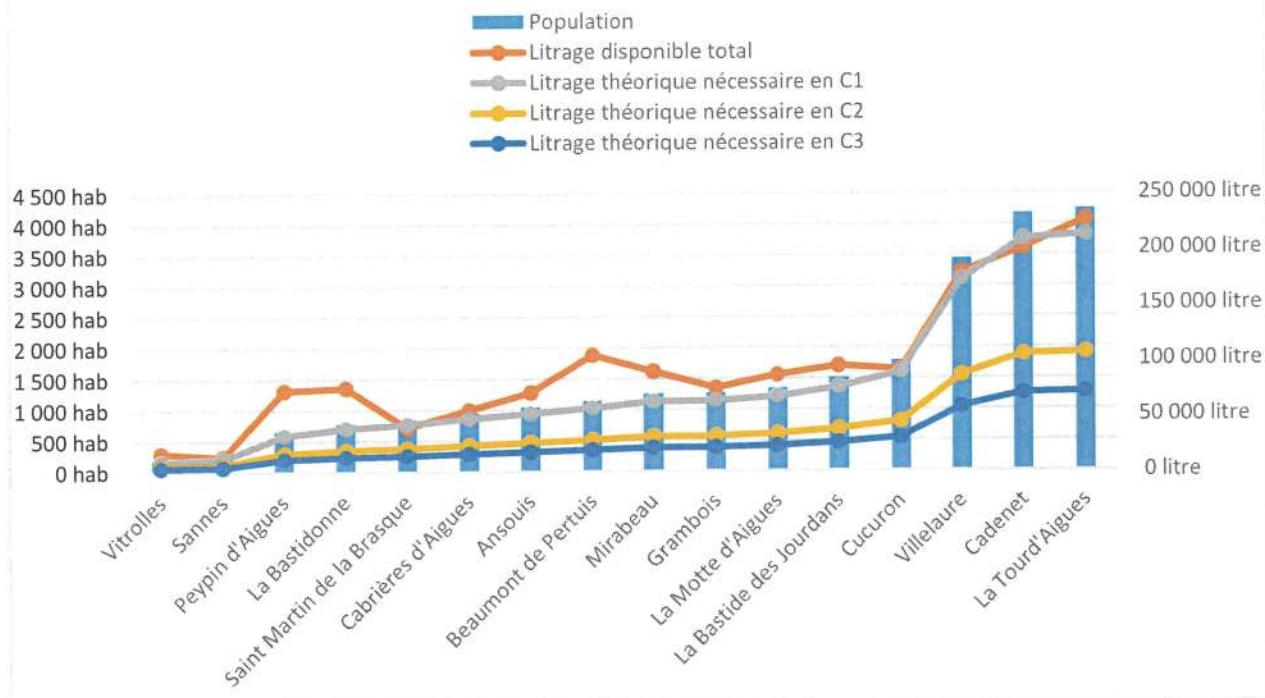


167 colonnes de tri des emballages



114 colonnes de tri du verre

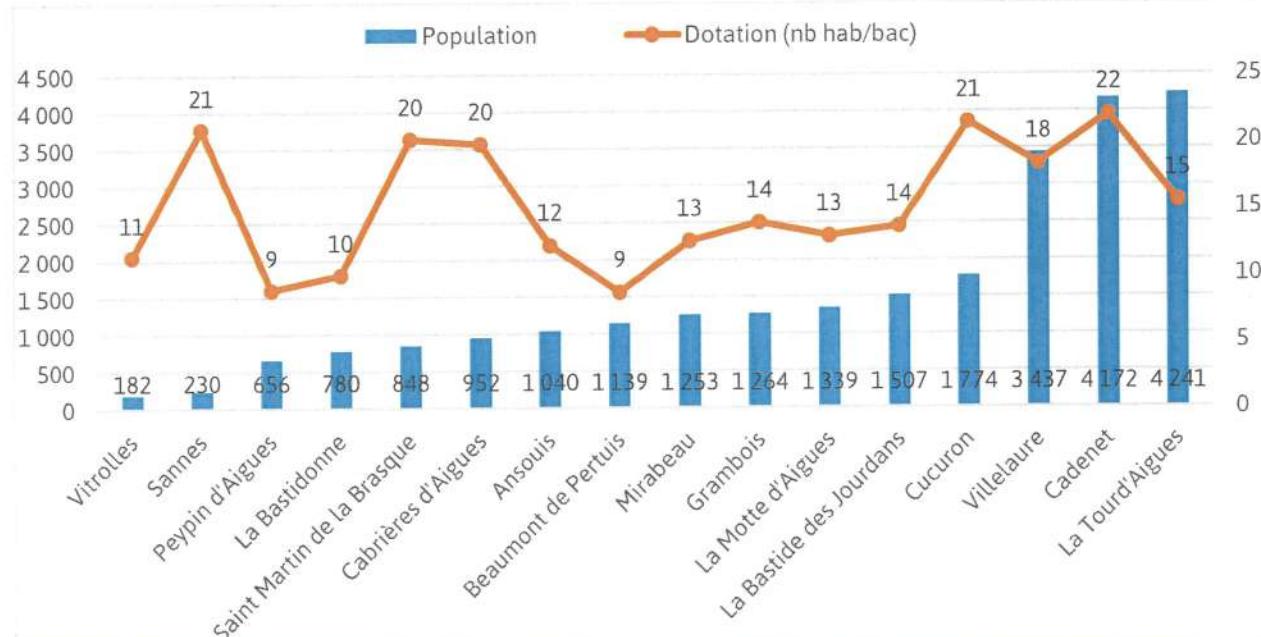
### Comparaison du litrage disponible et théoriquement nécessaire pour la collecte des OMR



L'analyse de la dotation des moyens de pré-collecte des ordures ménagères permet d'observer la comparaison entre le litrage disponible et le litrage théorique nécessaire calculé en fonction de différentes fréquences de collecte. Pour rappel, chaque point du territoire est collecté en C2 (pour les écarts) ou en C3 (pour les centres villes). On observe ainsi que la majorité du territoire est suffisamment doté pour une collecte en C1 et la totalité du territoire est surdoté pour des collectes en C2 et/ou C3.

Le litrage disponible sur l'ensemble du territoire apparaît suffisant, néanmoins un travail de rationalisation pourrait être effectué pour être en adéquation avec les besoins des ménages et le regroupement des différents flux.

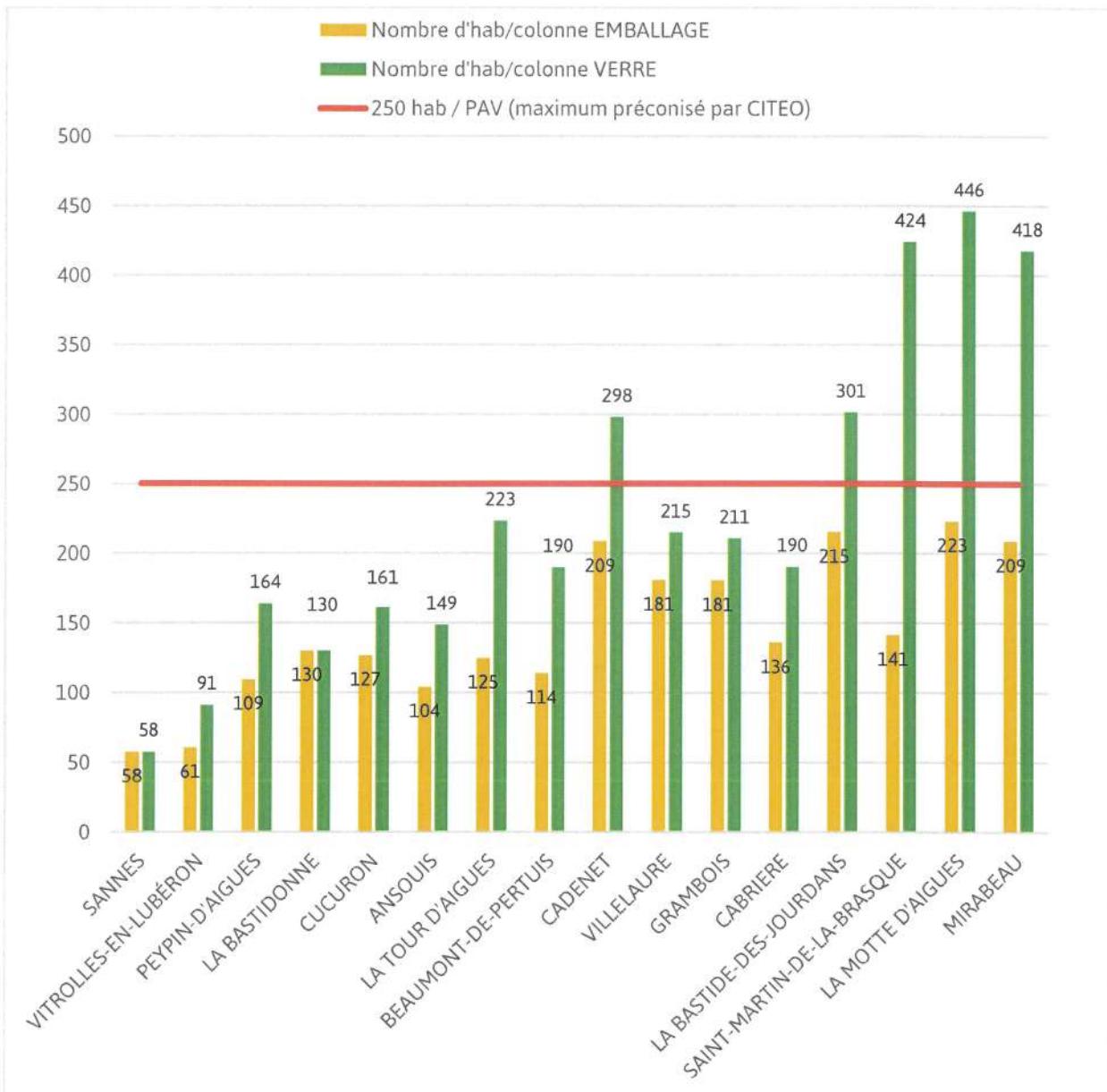
### Population et dotation en bac OMr par commune



Les 281 colonnes de tri sélectif sont réparties sur le territoire en 94 points d'apport volontaire (PAV) ; chaque PAV présente à minima 1 colonne emballage et 1 colonne verre, mais possède souvent plusieurs colonnes des 2 flux.

La dotation préconisée par CITEO, (éco-organisme en charge du recyclage des emballages – y compris du verre - et des papiers) de 250 hab/PAV nous permet de constater que dans la majorité des communes du territoire, le nombre de colonnes de tri par habitant est suffisant. Des progrès restent à faire sur quelques communes néanmoins.

Dotation du territoire par communes (nb d'hab/col)



Au regard des données moyennes en France, on peut considérer que si la collectivité dispose d'un nombre suffisant de moyen de pré-collecte de tri sélectif (emballage et verre), elle est surdotée en moyen de pré-collecte d'ordures ménagères.

	Vos données	Dotation (hab/borne) (hors double service)	% pop AV classique (2)	Dotation moyenne France (1)	Dotation moyenne région (1) Provence-Alpes-Côte d'Azur	Dotation moyenne milieu Rural
Verre		217	① 100	276	303	186
Emballages légers (3)		149	① 100	141	144	135
Papiers (4) (si séparés des emballages plast.)			①	280	289	230
OMr		11,4		73	61	40

(1) La dotation est calculée après exclusion des communes ayant un double service (habitants desservis par une collecte en porte à porte et une collecte de proximité). Le réseau de borne en effet sur ces communes est souvent beaucoup plus faible et non représentatif car il s'agit d'un dispositif d'appoint.

(2) Hors pop desservie en points de regroupements

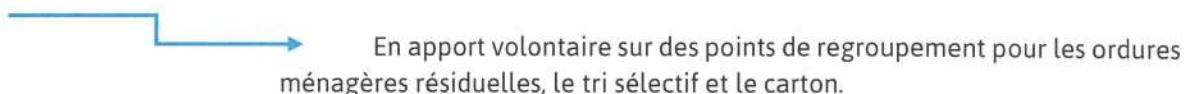
(3) Dotation calculées pour les flux contenant les emballages plastiques

(4) Flux contenant le papier mais pas les matériaux plastiques

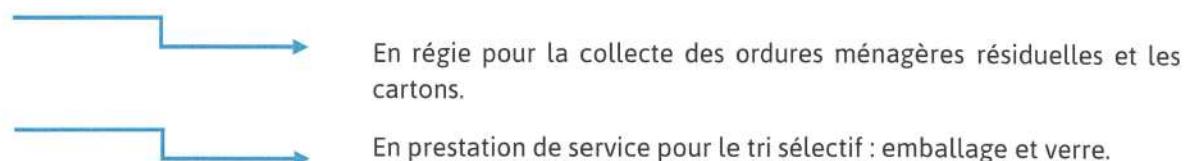
© Descriptif de collecte 2019

## Ordures ménagers et tri sélectif

Un mode de pré-collecte unique sur le territoire :



Deux modes de collecte sur le territoire :



### Fréquence de collecte selon le flux de déchets



Dans le cadre du contrat de service qui nous lie au prestataire pour la collecte du verre et des emballages, Cotelub a fixé un objectif de résultat zéro débordement et les fréquences de collecte sont adaptées par le prestataire pour répondre à cet objectif de résultat.

Au total, 12 agents de Cotelub sont répartis sur les circuits de collecte d'ordures ménagères et des cartons sur le territoire.

## Les autres collectes

- La collecte des « monstres », correspondant aux déchets ne rentrant pas dans le coffre d'une voiture, est proposée à domicile sur rendez-vous pour les personnes en incapacité de se rendre en déchetterie. 2 agents de Cotelub sont chargés de collecter les encombrants à domicile tandis qu'une personne s'occupe de la prise de rendez-vous. En 2021, ce sont 1701 rendez-vous qui ont été pris.
- De façon complémentaire, Cotelub s'appuie sur les mairies volontaires, via une convention « petit encombrant » pour la collecte à domicile sur rendez-vous par les services techniques des communes pour les personnes dans l'incapacité de se rendre en déchetterie.
- Une campagne de collecte de proximité des déchets verts a lieu 2 fois dans l'année, au printemps et en automne. Des bennes sont mises à disposition dans les communes et sont ensuite collectées par un prestataire.
- Cotelub a conventionné avec Provence TLC en 2022 pour la collecte des textiles. 22 colonnes sont disposées sur l'ensemble du territoire.

## La déchetterie

Le pôle environnement est accessible à l'ensemble des riverains de Cotelub. En 2021, ce sont 55 000 passages qui ont été recensés, contre 45 000 en 2019. 2 agents de Cotelub sont présents à la déchetterie pour orienter les administrés et assurer l'entretien du site et l'organisation des enlèvements.

La collectivité a également conventionné avec 2 établissements de coopération intercommunale limitrophes pour autoriser l'accès à ses administrés dans les déchetteries de leur territoire :

- Luberon Monts de Vaucluse, pour les déchetteries de Lauris et Vaugines, qui enregistrent un nombre de passage d'environ 17 000 en 2021
- Aix Marseille Provence Métropole pour la déchetterie de Pertuis



NB : au sein de la déchetterie de Vaugines, « mon espace vert » se trouve sur le même site que la déchetterie.

La pôle environnement, ouvert en 2016, accueille actuellement 13 flux de déchets, dont 4 sont soumis à un éco-organisme, respectivement éco-mobilier, aliapur, éco-system et corepile

Mobilier	Encombrant	Gravats	cartons bruns déchetterie	Ferraille	Batterie	Bois	Déchet vert déchetterie	Huile vidange	Pneu	D3E	Déchet dangereux	Piles
----------	------------	---------	---------------------------	-----------	----------	------	-------------------------	---------------	------	-----	------------------	-------

De nouvelles filières REP, responsabilité élargie du producteur, vont bientôt émerger. Ces nouvelles REP permettraient de dévier une partie du flux encombrant dans ces filières spécifiques. Néanmoins, le manque d'espace au sein du Pôle environnement ne permet actuellement pas de les mettre en place.

## Les modes de financement

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Depuis sa création en 2000, Cotelub développe une politique de gestion des déchets visant à maîtriser les dépenses.

Depuis 2020, la collectivité utilise la méthode Compta coût pour optimiser le service public, ajuster le budget et aider à la prise de décisions.



La collectivité perçoit la TEOM annuellement.

Cette dernière finance :

- le service de collecte,
- le transport,
- le traitement des déchets,
- la mise à disposition des équipements,
- l'accès aux déchetteries,
- les actions de sensibilisation,
- les frais de fonctionnement du service,
- les Ints.

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON						
EVOLUTION DE LA TEOM DE 2017 à 2021						
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montants	2 897 347	3 426 689	3 838 846	3 944 012	3 808 422	3 765 387

NB : Le coût indiqué pour 2017 correspond à une année partielle, suite à l'intégration de Cadenet et Cucuron.

### La redevance spéciale

Dans la mise en place actuelle de la redevance spéciale, Cotelub entreprend un travail d'accompagnement au changement de comportement chez les établissements professionnels, au même titre que les établissements scolaires. Aujourd'hui seuls les gros producteurs : EPHAD, collège, Campings du territoire sont concernés

L'objectif est, là aussi, d'encourager toutes les bonnes pratiques afin de prévenir au maximum la production des déchets, puis de recycler autant que possible afin de diminuer la production d'OM.

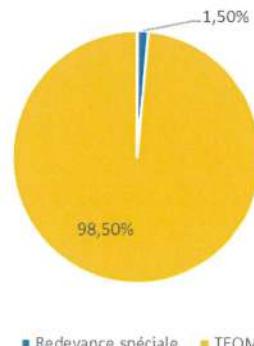
Mais également de proposer un coût d'enlèvement des déchets au plus juste de la production. En ce sens, Cotelub propose des diagnostics déchets menant à des plans d'actions personnalisés pour chacun des acteurs rencontrés.

La redevance spéciale perçue par Cotelub, pour proposer une fiscalité au plus juste, reste stable. En 2018, elle s'élevait à 49 084€, et à 51 388€ pour l'année 2021.

Sur le territoire de Cotelub, elle représente 1,5% du montant appelé pour le financement du service Prévention et Valorisation. En moyenne, en France, elle représente entre 5 et 10%.

Cependant, Cotelub, via l'orientation 4 « une transition écologique volontaire et innovante » de son Projet de territoire, s'est engagé pour une fiscalité au plus juste.

Le financement du service déchet de Cotelub



## Le coût des déchets

Coût aidé € HT - Données 2019 – Comptacout COTELUB



Le coût aidé est le coût restant à la charge de la collectivité, déduction faite de toutes recettes et/ou soutiens perçus par la collectivité. Le coût aidé doit être financé par la TEOM et la redevance spéciale.

Les ordures ménagères ont le coût aidé le plus élevé, comparativement aux autres flux de déchets.. Le montant de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour l'élimination des OMr n'a cessé d'augmenter ces dernières années, et son doublement est prévu en 2030, d'où la nécessité de réduire les tonnages d'OMr.

Cotelub a délégué la compétence de gestion des déchets au Sieceutom, Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'Etude, la Construction et l'Exploitation d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères.

Jusqu'à présent, la quasi-totalité des ordures ménagères de Cotelub était incinérée. Néanmoins, suite à la modification de la répartition des flux au sein du Sieceutom, un tiers environ des tonnages sera dorénavant enfoui, impliquant ainsi une TGAP plus importante.

On notera que l'évolution de la contribution Sieceutom pour le transport / traitement des OMr est passée de :

- 915 568 € en 2018
- 1 262 333 € en 2022

# LA PRODUCTION DE DECHETS

(données 2018)

## LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Regroupent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

17 725 tonnes  
(706 kg/hab/an)



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES  
7 834 tonnes  
(316 kg/hab/an)



TRI SELECTIF (verre, emballage et carton)  
1 463 tonnes  
(59 kg/hab/an)



TEXTILES  
41 tonnes  
(2 kg/hab/an)



DÉCHETS VERTS  
2 098 tonnes  
(85 kg/hab/an)



MOBILIER  
12 tonnes\*  
(0,5 kg/hab/an)



DECHETTERIES (hors flux cités)  
1 214 tonnes  
(49 kg/hab/an)



ELECTROMENAGERS  
260 tonnes  
(10 kg/hab/an)



FERRAILLE  
416 tonnes  
(16 kg/hab/an)



GRAVATS  
2 466 tonnes  
(99 kg/hab/an)



ENCOMBRANTS  
1 928 tonnes  
(78 kg/hab/an)

\* Conventionnement en cours d'année avec l'éco-organisme « Eco mobilier » et création d'une filière de traitement adaptée au mobilier

# LA PRODUCTION DE DECHETS

(données 2021)

## LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Regroupent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES  
7 842 tonnes  
(312 kg/hab/an)



TRI SELECTIF (verre, emballage et carton)  
1 891 tonnes  
(75 kg/hab/an)



TEXTILES  
41 tonnes  
(2 kg/hab/an)



DÉCHETS VERTS  
3 288 tonnes  
(131 kg/hab/an)



MOBILIER  
491 tonnes  
(20 kg/hab/an)



DÉCHETTERIES (hors flux cités)  
1 167 tonnes  
(46 kg/hab/an)



ELECTROMENAGERS  
285 tonnes  
(11 kg/hab/an)



FERRAILLE  
460 tonnes  
(18 kg/hab/an)



GRAVATS  
3 038 tonnes  
(121 kg/hab/an)



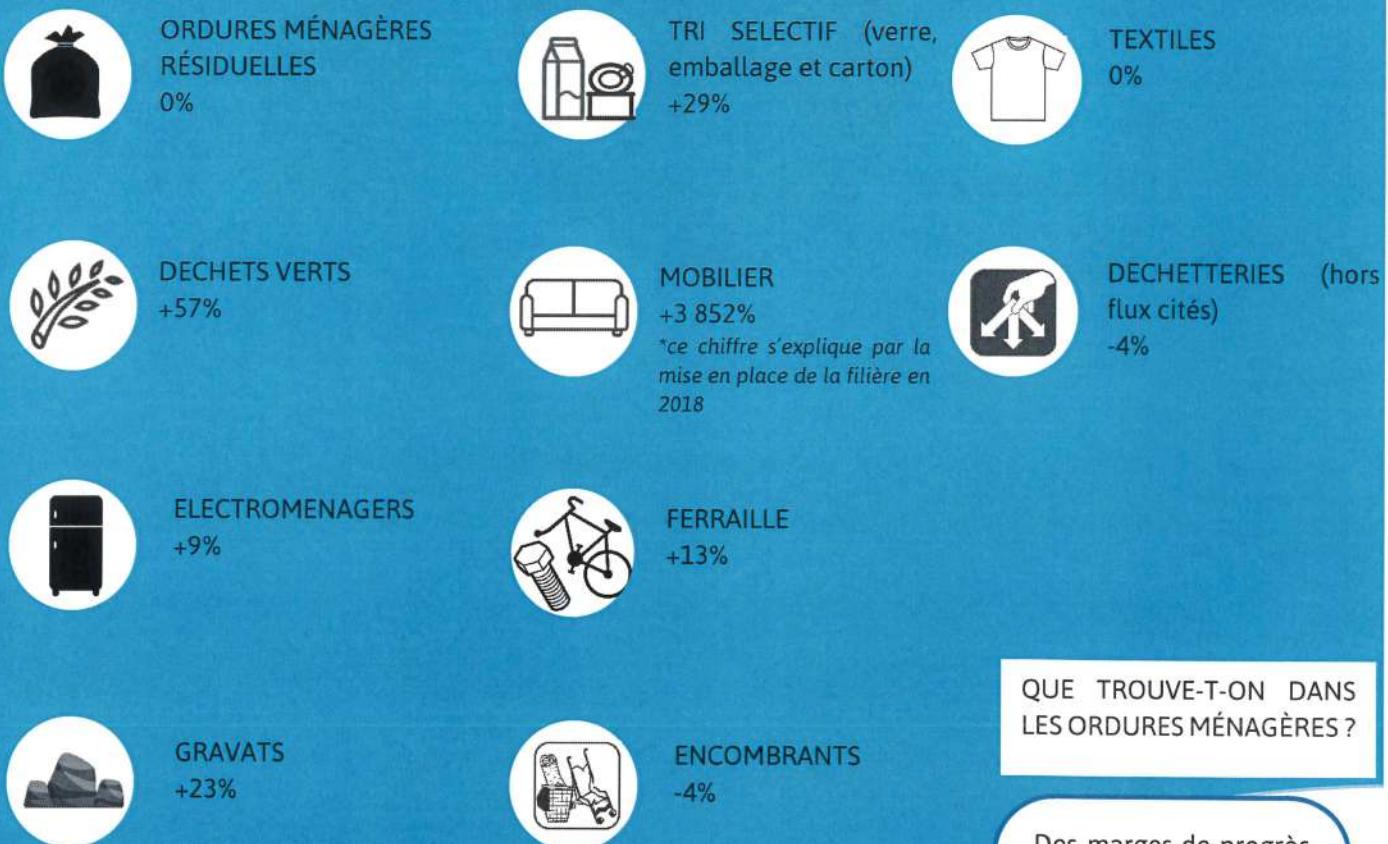
ENCOMBRANTS  
1 850 tonnes  
(74 kg/hab/an)

# LA PRODUCTION DE DECHETS

Evolution entre 2018 et 2021

## LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Regroupent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.



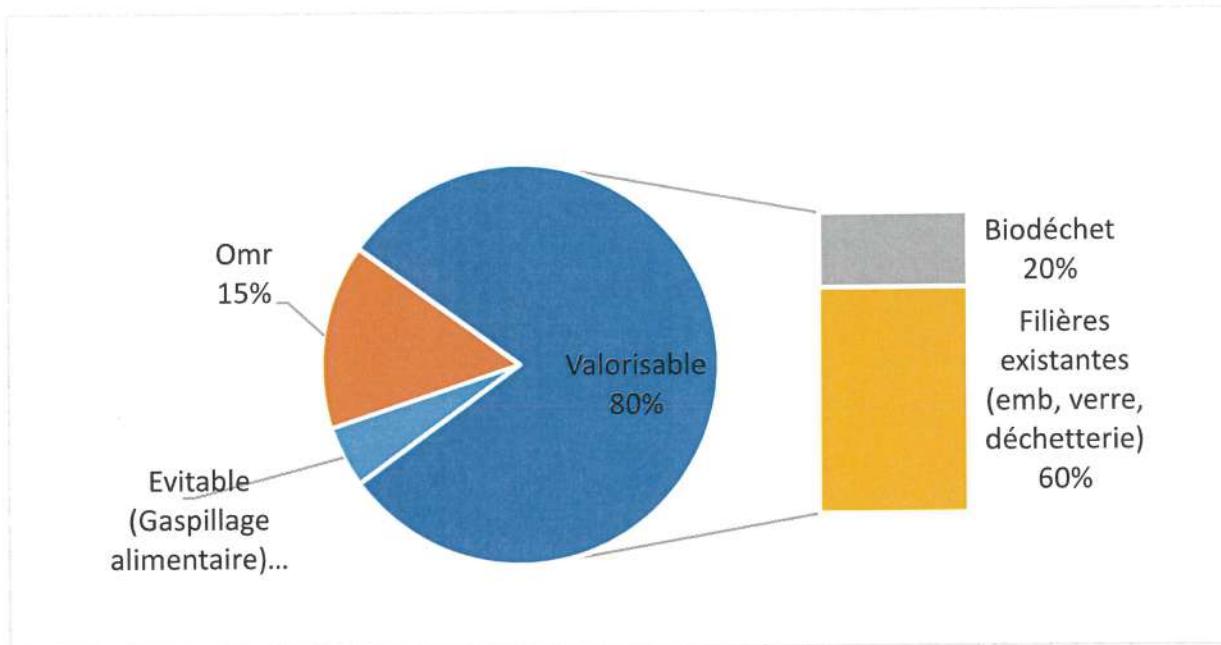
QUE TROUVE-T-ON DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Des marges de progrès sont encore possibles, en particulier sur les déchets putrescibles (compostage, gaspillage alimentaire), les éléments recyclables et les textiles sanitaires (coton, couches, protections féminines).

## La caractérisation des déchets sur le territoire

D'après la caractérisation réalisée en 2021 (cf : annexe 6), les ordures ménagères résiduelles de Cotelub sont composées de façon suivante :

Caractérisation des OMr de Cotelub en 2021



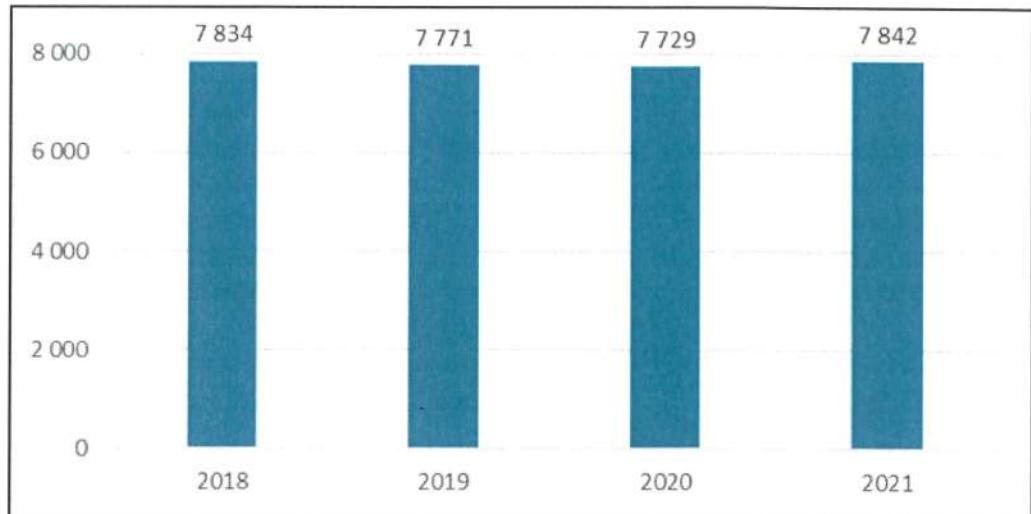
Exemple de communication de Cotelub

Anatomie d'une poubelle de Cotelub, réalisée à partir des données de caractérisations des ordures ménagères de 2021.



## Ordures ménagères et tri sélectif : évolution des tonnages

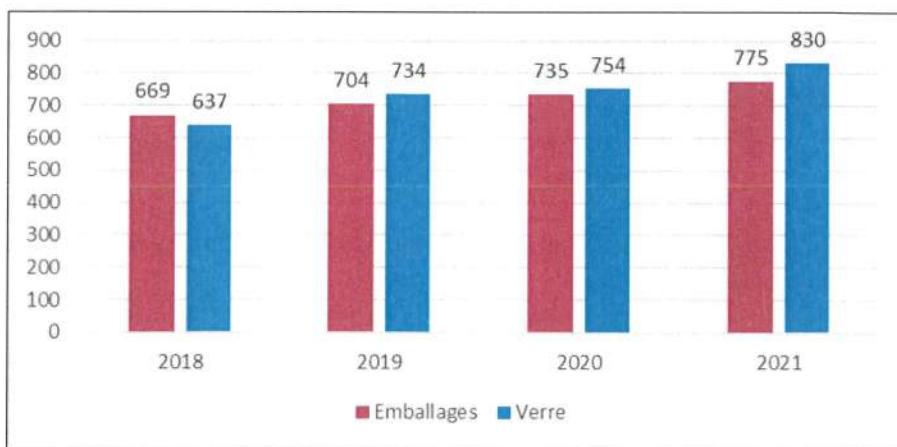
Figure : évolution des tonnages d'OMr sur le territoire de Cotelub (en tonnes)



Nous pouvons constater, sur la même période, l'augmentation constante et régulière du tri sélectif sur le territoire.

Malgré l'augmentation des flux triés (déchetterie, extension des consignes de tri) le tonnage des ordures ménagères collecté reste stable.

Evolution des tonnages de tri sélectif entre 2018 et 2021 (en tonnes)



## Les actions mises en place

Cotelub mène une politique volontariste en matière de sensibilisation à la prévention des déchets sur son territoire. Néanmoins, entre 2019 et le dernier trimestre 2022, le poste d'ambassadeur de tri a été vacant.

Animations en milieu scolaire	Déploiement des bornes textiles	Opération STOP PUB	Compostage individuel
<p>La sensibilisation à la prévention et au tri est effectuée tout au long de l'année, au sein des écoles ou lors des visites du Pôle Environnement.</p>	<p>Vingt bornes textile « Provence TLC » sont disposées sur l'ensemble du territoire depuis plusieurs années, permettant l'évitement d'un peu plus de 40 tonnes chaque année.</p>	<p>Dans le but de réduire les déchets papier, des stop pub sont à disposition des administrés pour réduire les imprimés non sollicités.</p>	<p>Des composteurs individuels sont proposés à l'achat à prix réduit aux habitants du territoire. Ce sont en moyenne une cinquantaine de composteurs qui sont vendus annuellement.</p>
<p><b>La charte zéro plastique</b></p> <p>Cotelub a construit sa charte zéro plastique, projet initié par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, visant à la fois à protéger les milieux naturels et valoriser le recyclage des plastiques.</p>	<p><b>Le contrat d'objectif territorial</b></p> <p>Cotelub s'est engagé en 2022 auprès de l'Ademe pour renforcer les politiques et actions du territoire en matière du climat air énergie et de l'économie circulaire.</p>	<p><b>Le PCAET</b></p> <p>La collectivité s'est également engagée dans un Plan Climat Air Energie depuis 2021. Des actions transversales avec le PLPDMA y sont développées, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Action 20 : prévenir et gérer les déchets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Action 23 : faire évoluer les activités touristiques</li><li>• Action 25 : communiquer largement</li><li>• Action 26 : accompagner les changements de comportements</li><li>• Action 27 : co-construire avec les citoyens</li></ul>

A partir de 2019, Cotelub s'est doté d'un service de valorisation et de prévention des déchets, ce qui a permis à la collectivité d'étoffer ses actions.

Ainsi, pour anticiper la réglementation du tri à la source des biodéchets en 2024 (loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), Cotelub a répondu à l'appel à projet européen du Life en 2020 pour être accompagnée sur le déploiement d'une solution adéquat. En 2022 pour la mise en œuvre opérationnelle, la collectivité a été retenue sur l'appel à projet de l'Ademe et de la Région. La subvention accordée permettra le financement des moyens de pré collecte des biodéchets.

Plus récemment, Cotelub a rédigé un projet de territoire ambitieux. Ce dernier a pour objectif de développer la résilience du territoire, via 4 orientations :

Orientation 1 : La préservation de services de proximité de qualité

Orientation 2 : Une attractivité économique et touristique de terroir

Orientation 3 : Un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement

Orientation 4 : Une transition écologique volontaire et innovante

## La matrice AFOM

